

gagner du temps. Il faut le faire en versant des paiements d'appoint, qui viennent d'être arrêtés, ou en établissant quelque chose d'analogue, sous un nom différent. L'industrie doit encore exister lorsque le programme à long terme sera mis en œuvre. Sinon, au lieu d'une formule, le ministre devra songer, à la fin de mars, à établir une industrie du poisson, car la plupart des entreprises actuelles n'existeront plus dans l'Est canadien.

J'aimerais maintenant dire ce que je pense de quelques solutions proposées. On pourrait résoudre les problèmes de l'industrie à Terre-Neuve par l'injection de fonds considérables, mais il en serait de même pour toutes les industries. Ce ne serait pas une solution en soi. Le gouvernement fédéral négligerait ses responsabilités et ne ferait pas grand bien s'il n'insistait pas pour que l'industrie de la pêche à Terre-Neuve mette d'abord de l'ordre chez elle avant l'entrée en vigueur de ce programme. C'est une chose qui s'impose mais qui ne peut se faire du jour au lendemain. Dans l'intervalle, il faut trouver de l'argent pour permettre à l'industrie de la pêche de Terre-Neuve de gagner du temps jusqu'à ce qu'elle devienne rentable.

Le ministre souhaitait ce matin qu'on lui apporte des solutions de ce côté-ci de la Chambre. Entouré de spécialistes comme il l'est, il me semble que c'est de lui que nous devrions attendre des solutions. Je vais néanmoins faire quelques suggestions.

Je propose tout d'abord un système de libre enchère pour la vente des produits du poisson, des producteurs du secteur primaire aux compagnies. L'Est du Canada est une des rares régions au monde aujourd'hui, où le système de libre enchère ne soit pas en vigueur. Un système de ce genre garantit la qualité des produits et assure aux pêcheurs le prix le plus élevé possible.

En second lieu, l'idéal serait d'instituer une compagnie unique pour assurer le fonctionnement de l'industrie, chose irréalisable naturellement. On devrait néanmoins reconnaître que le nombre des compagnies devrait être restreint au minimum. Il s'ensuivrait une fusion des petites sociétés et de quelques-unes des grandes compagnies. Les autres grandes entreprises pourraient se permettre de recourir à des professionnels pour l'administration, la comptabilité, le côté technique de la commercialisation et des ventes. Pour la plupart des propriétaires actuels, ce serait là une pilule assez difficile à avaler, mais on devrait comprendre qu'il est plus profitable de ne

posséder qu'une faible part d'une entreprise saine et viable que 10 p. 100 d'une affaire vouée à la faillite.

Troisièmement, il faudrait charger une commission d'étudier la situation, aux termes du mandat que le ministre et moi-même avons proposé et d'établir la manière la plus efficace d'appliquer ses conclusions.

Quatrièmement, le gouvernement provincial devrait cesser immédiatement de donner de l'aide au petit bonheur. Il devrait au contraire mettre au point une politique d'aide uniforme pour toute l'industrie. Cette politique doit s'appliquer aisément à la structure actuelle de l'industrie ainsi qu'aux changements éventuels. A cet égard je tiens à signaler que j'ai mentionné ici le gouvernement provincial qui, dans le passé, donnait des subventions selon les caprices des particuliers, au lieu de planifier son aide; je ne parle pas des principes qui ont été appliqués cette année.

Cinquièmement, le gouvernement provincial devrait s'abstenir de prêter de l'argent, soit pour l'agrandissement des installations des sociétés existantes soit pour l'établissement de nouvelles sociétés. Cette politique serait en vigueur jusqu'à ce qu'une apparence d'ordre semble régner.

Sixièmement, les autorités fédérales et provinciales devraient mettre sur pied un organisme qui mettrait des fonds à la disposition d'une industrie améliorée pour les raisons suivantes: recycler les pêcheurs côtiers et hauturiers, et les employés d'usine, ce qui inclurait le coût des services des conseillers en gestion, et des experts en ergonomie et en formation des employés; acquérir du matériel amélioré pour les usines et les flottes, à seule fin d'augmenter la productivité des installations actuelles; indemniser en partie les propriétaires d'entreprises non rentables qui doivent fermer leurs portes; fournir des mises de fonds initiales pour assurer un fonds de roulement.

Septièmement, les gouvernements fédéral et provinciaux, de concert ou séparément, devraient apporter leur appui à une campagne d'envergure tendant à stimuler la vente du poisson canadien sur les marchés américains.

Huitièmement, on devrait entreprendre une étude sur la possibilité pour les autorités fédérales d'acheter, au prix de revient, des quantités endommagées de poisson canadien. Toutes ces recommandations permettront